

*REPUBLIQUE TUNISIENNE*

*Ministère de la Santé*

*Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*



*Université Tunis El Manar*

**Ecole Supérieure des Sciences et Techniques  
de la Santé de Tunis**



***APPEL A CANDIDATURE POUR LE :***  
***Mastère de Recherche en :***  
**« Recherche et promotion  
de la prise en charge de la douleur »**

**Période de candidature et dépôt de dossier :**  
**du lundi 18 juillet au dimanche 21 août 2022**

**Année universitaire 2022/2023**

## 1. Les candidats à ce mastère

Ce mastère concerne les diplômés des établissements universitaires publics.

1/ Licenciés, des écoles Supérieures des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis (ESSTST), de Monastir, de Sfax et de Sousse.

2/ Licenciés des instituts des sciences infirmières de Tunis, de Sousse, de Sfax, de Gabès et du Kef.

3/ Les professeurs paramédicaux (PPM), des spécialités citées ci-dessous, de l'ESSTST

## 2. Répartition des candidats selon les établissements et les Spécialités

Etablissements	Spécialités	Quotas	
ESSTS de Tunis	- Anesthésie-Réanimation	05	
	- Instrumentation opératoire	02	
	- Obstétrique	02	
	- Puériculture	01	
ESSTS de Monastir	- Anesthésie-Réanimation	01	
	- Physiothérapie	01	
ESSTS de Sfax	- Anesthésie-Réanimation	01	
	- Physiothérapie	01	
ESSTS de Sousse	- Soins d'urgence et réanimation	01	
	- Puériculture	01	
ISSI de Tunis, Sousse, Sfax, Gabès et Kef	- Sciences Infirmières	05 (01 de chaque Institut)	
Les PPM de l'ESSTS de Tunis	- Anesthésie réanimation, - Sage femme/sciences maïeutiques	- Instrumentation opératoire - Puériculture	02

**(Effectif visé : Promotion de 23 étudiants au maximum)**

***Remarque importante : En cas d'absence de candidats d'autres établissements leurs quotas respectifs seront réservés aux candidats inscrits sur les listes d'attente des licenciés de l'ESSTST***

### **3. Modalités et critères de la sélection des candidats**

**Le comité du Mastère de recherche en « Recherche et promotion de la prise en charge de la douleur » est responsable de l'évaluation des dossiers et de la sélection des candidats retenus.**

**1/ Les licenciés: La sélection est faite par ordre de mérite entre les diplômés des ESSTS de Tunis, de Sfax, de Sousse et de Monastir d'une part, et les Instituts des sciences infirmières, d'autre part, en tenant compte du score calculé de la manière suivante :**

$$\text{SCORE} = \text{Score de la licence}^* + \text{Bonus 1}^{**} + \text{Bonus 2}^{***}$$

**Le Score de la licence = Moyenne L1 + (2 x Moy. L2) + (2 x Moy. L3)**

Des bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

**\*\* Bonus 1 : 3 points**, accordé aux candidats admis aux sessions principales des trois années de leur formation

**\*\*\* Bonus 2 : 3 points**, Si les 180 crédits de la licence sont validés

**Remarques importantes :** La sélection se fera parmi les licenciés qui :

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années L1, L2 et L3.
- ayant obtenu un score de sélection  $\geq 65$
- ayant obtenu le baccalauréat avec au moins **la mention Assez Bien** ou réorientés, en application des textes en vigueur, vers une formation à l'ESSTST :
  - des Facultés Tunisiennes de médecine, de pharmacie ou de chirurgie dentaire
  - après réussite au concours national de réorientation
  - après équivalence d'un diplôme étranger

**2/ Les professeurs paramédicaux « PPM » : La sélection est faite par ordre de mérite, entre les PPM ou à défaut les techniciens supérieurs en tenant compte du score calculé de la manière suivante:**

**SCORE (PPM)= Score diplôme\* + Bonus\*\* + Moy. de la formation PPM\*\*\***

**\*Score diplôme** = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x L3)

**\*\*Bonus : est égal à 3**, accordé aux candidats admis aux sessions principales des trois années de leur formation

**\*\*\* Diplôme du Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé**

**La sélection entre les « PPM » est faite entre les candidats qui**

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années L1 L2 et L3
- **ont un score de sélection PPM (ci-dessus)  $\geq 70$**

## **Recommandations :**

**Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent aux étudiants de ce mastère.**

- La présence est obligatoire pour les étudiants sélectionnés inscrits en ce mastère.
- Chaque candidat sélectionné doit présenter un engagement d'assiduité, signé et légalisé, avant son inscription.
- Les PPM ou Techniciens Supérieurs doivent solliciter et recueillir l'accord au préalable de leur institution, par écrit, avant leur inscription.
- Toute absence non justifiée de l'étudiant sélectionné et inscrit, durant le premier mois du premier semestre, aboutira à son remplacement par le premier candidat de la liste d'attente de la même spécialité, ou à défaut par le candidat le mieux classé d'autres spécialités.
- Pour chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absences non justifiées sera éliminé de la session principale de cet enseignement, après décision du comité de mastère.

**Préinscription en ligne et dépôt du dossier de candidature**  
**Période : du lundi 18 Juillet au dimanche 21 août 2022**

**1/ Dépôt obligatoire d'une demande de candidature préliminaire, au plus tard le dimanche 21 août 2022, sur le lien suivant :**

<https://forms.gle/bf4TKKBWGpmCtvZZA>

**2/ Composition du dossier de candidature :** il est constitué des pièces suivantes :

**a. Une photocopie conforme :**

- du diplôme de baccalauréat ; les cas échéants :
  - Equivalence (Baccalauréat des pays du golfe ...)
  - Relevé des notes du concours national de réorientation
- du diplôme de licence et des relevés de notes du baccalauréat et des trois années de la licence
- du diplôme de professeur paramédical pour **les PPM** et du relevé de notes de la formation pédagogique

**b. Une fiche de renseignements correctement remplie** (voir modèle ci-dessous) avec obligatoirement le numéro de téléphone, email et adresse récente.

**3/ Dépôt du dossier de candidature, obligatoirement, dans les délais:**

**1. Soit déposé au bureau d'ordre de l'ESSTST**

**2. Soit envoyé par voie postale à l'adresse :**

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis,  
Rue de la Faculté de Médecine de Tunis  
Colline de la Santé - 1005 Tunis

(Pour la date d'envoi, le cachet de la poste faisant foi)

**Tout dossier incomplet ou parvenu après délai sera refusé**

